

REGLEMENT ALPIN

Comité de Ski du Dauphiné

2025/2026

Version du 8 Décembre 2025

1 REGLES GENERALES

1.1 BUREAU TECHNIQUE REGIONAL (BTR)

Toutes les épreuves de ski alpin sont placées sous le contrôle et la responsabilité du BTR.

Les règles en vigueur et applicables à toutes les épreuves sont les règles internationales (RIS) et les règles édictées par la commission sportive nationale de la Fédération Française de Ski. [Fédération | FFS](#)

Le BTR et le secrétariat du CSD sont les référents pour tous problèmes, renseignements, modifications calendrier, homologation pistes, licence...

1.2 COMPOSITION ET ROLE DU BTR

Pour tout renseignement BTR contact : didierpicq@orange.fr

Conformément aux directives de la Commission Nationale Règles et Contrôles il :

- o Coordonne les propositions des clubs organisateurs d'épreuves, établit le calendrier régional et procède à son inscription dans le calendrier fédéral.
- o Etablit les dossiers d'homologation ou ré homologation des pistes : fraise.lans@free.fr
- o Contrôle la régularité et la conformité de chaque épreuve.
- o Organise les formations des officiels de course (Juge de compétitions, Chronométreur, Traceur, Délégué technique ...).

1.3 CALENDRIER DES EPREUVES

Toute course organisée par un club affilié à la FFS, quel que soit son niveau, doit être inscrite dans le calendrier fédéral, avoir un codex, que l'épreuve soit homologable ou non et se dérouler sur une piste à jour de son homologation.

La demande d'inscription d'une épreuve doit émaner d'un club ou d'un groupe de clubs FFS, d'un comité Départemental ou Régional de ski. La demande doit être déposée auprès du BTR.

1.4 HOMOLOGATION DES EPREUVES

La présence d'un Délégué Technique, à jour de son recyclage, est obligatoire sur toutes les épreuves inscrites au calendrier fédéral, hormis les courses de promotion. S'il n'y a pas de Délégué Technique présent, l'épreuve ne peut se dérouler.

En cas de non-respect de cette clause, en présence d'incidents ou accidents :

- o La responsabilité pénale du président est engagée,
- o Il n'y a pas de couverture d'assurance par la FFS.

Le délégué technique est le garant du respect des règles. L'homologation de l'épreuve est donnée par sa

signature.

Sur le rapport de course, doivent figurer les officiels licenciés FFS et à jour de leur diplôme :

- Délégué technique
- Directeur d'Epreuve : Doit être Juge de Compétition
- Chronométreur officiel : Pour rappel le doublage manuel est obligatoire sur toutes les courses
- Traceurs : Diplômé Traceur Fédéral ou Traceur Fédéral Expert pour les épreuves de vitesse SG.
- Arbitre et Arbitre Adjoint pour les épreuves de vitesse : SG
- Chef contrôleur.
- Juge au Départ et à l'Arrivée

News 2026 : Contrôle dynamique des officiels dans les en-têtes de courses

Chacun des membres du jury dans l'en-tête de course : Délégué Technique FFS, Arbitre, Directeur d'épreuve, Traceur

Chacune des fonctions du jury devra avoir : Sa licence à jour, Le diplôme à jour, L'honorabilité à jour

Pour 2026 : Le contrôle se veut pédagogique

L'homologation de l'épreuve peut être remise en cause en cas de manquement après vérification par le :

- Le Bureau Technique Régional
- Le Bureau Technique National.

1.5 INFORMATIQUE

La FFS met à disposition sur son site internet, toutes les informations sportives :

<http://www.ffs.fr/ski-alpin/competitions> : le calendrier des épreuves, les résultats, les classements.

Vous pourrez trouver le Calendrier , toutes les pistes homologuées du Dauphiné et les certificats d'homologations sur le site du Comité : skidauphine.com/les-commissions/regles-et-controles .

○ Logiciel SkiFFS

Pour la gestion des épreuves la Fédération Française de Ski fournit gracieusement un logiciel course "SkiFFS". Il permet également la consultation des différentes listes FIS et FFS (Points coureurs) les licenciés et le calendrier fédéral. Ce logiciel est disponible sur le site de son créateur [AGIL - SKI](#).

Toute épreuve dotée d'un CODEX doit être diffusée.

○ WEB FFS (Inscription des concurrents)

L'utilisation WEB FFS est possible depuis le logiciel SkiFFS ou via votre navigateur à l'adresse :

inscription.ffs.fr

Toute anomalie décelée dans le fonctionnement de SkiFFS ou toute demande de modification doit obligatoirement passer par le BTR. Si cette procédure n'est pas suivie, la demande ne sera pas étudiée et rejetée.

1.6 PARTICIPATION

Conditions de participation : [Fédération | FFS](#)

Règles Communes : Tickets courses, Participation aux Compétitions.... Courses de Promotion : Ski Alpin.

1.7 MEDICAL

1.7.1 CERTIFICAT MEDICAL

Questionnaire santé ou Certificat Médical ? les réponses sur le site de la fédération. [Fédération | FFS](#)

CONTROLE ANTI-DOPAGE : [FFSreg-alp1g](#)

Chaque athlète mineur devra avoir sur lui lors de tout déplacement, en stage ou en compétition, une copie de cette autorisation ainsi que sa carte d'identité nationale et sa licence fédérale. [Fédération | FFS](#)

Au cours de la saison, des contrôles peuvent avoir lieu : il est conseillé aux entraîneurs des différentes catégories d'avoir la photocopie de ces documents dans leur sac.

1.8 RAPPORT D'ACCIDENT

Toute blessure survenue lors d'une compétition ou d'un entraînement (ski, Préparation physique) doit obligatoirement faire l'objet d'un rapport du Délégué Technique pour une compétition, de l'entraîneur ou d'un dirigeant responsable pour les autres cas.

Cette directive est applicable toute l'année.

Il est demandé aux différents responsables :

- o De remplir consciencieusement (PDF remplissable) et au plus vite le rapport d'accident. L'aide des personnels de secours peut être utile en cas d'accident grave.
- o De l'envoyer le plus rapidement possible au BTR du Comité pour une compétition régionale et à la FFS pour une compétition nationale.

[Téléchargement du rapport d'accident](#) (Le document est à remplir électroniquement)

1.9 INSCRIPTION DES ATHLETES SUR LES LISTES FIS

1.9.1 PERIODE D'INSCRIPTION

ATTENTION : Les inscriptions ou réinscriptions doivent parvenir à la FFS par l'intermédiaire des comités régionaux dès le printemps pour la saison suivante. Une circulaire explicative (délai d'inscription, coût, année d'âge minimum...) est adressée en temps opportun aux comités régionaux C'est la FFS. Qui procède à l'activation ou à la désactivation des codes FIS des athlètes sur le logiciel FIS.

1.9.2 REGLES D'INSCRIPTION

Les clubs doivent faire parvenir leurs inscriptions à la FFS par le canal de leur comité Les clubs qui sollicitent les inscriptions doivent en acquitter les frais (non remboursable quel que soit le motif).

Les clubs qui reçoivent de nouveaux coureurs du fait d'une mutation sont responsables de leurs inscriptions et supportent les droits d'inscription.

Les déclarations d'athlètes sont obligatoires pour toutes les disciplines et pour toutes les catégories d'âges dès lors qu'il s'agit d'une course internationale.

1.11 RESPONSABILITE DES CLUBS ET DE LEURS DIRIGEANTS

Se référer aux informations sur le site de la FFS : Espace Club

2 ORGANISATION DES COMPETITIONS

2.1 OFFICIELS

Tous les officiels d'une course doivent être licenciés. **Sa licence à jour, Le diplôme à jour, L'honorabilité à jour**

Il est recommandé à tous les officiels présents sur une compétition, de porter un signe distinctif permettant de les signaler et les identifier (chasubles fluo, brassards ...)

2.2 TABLEAU DES DENIVELEES ET NOMBRE DE PORTES FFSreg-alp1e

Se référer aux informations sur le site de la FFS : ffs.fr/règlements/catégories/ski-alpin

2.3 CALENDRIER DES COURSES

Le calendrier des courses régionales est décidé conjointement entre les clubs, le BTR et la Commission Alpine.

Note : Un seul GP Régional aura lieu chaque week-end, du **04/01 au 22/03/2026**

2.4 ANNULATION -TRANSFERT – MODIFICATION D'UNE EPREUVE

Il est impératif pour toutes annulations, transferts et changements d'une épreuve de prévenir :

- Le responsable du circuit Coupe d'Argent ;
- Les clubs ayant envoyés leurs inscriptions ;
- Le responsable calendrier effectuera les modifications nécessaires sur le calendrier fédéral ;
- Le Délégué technique désigné sur cette épreuve.

2.4.1 ANNULATION

- Par le club en amont de la date de l'épreuve :

La décision d'annulation doit être prise au minimum, **72h avant le début de la course.**

- Par le jury le jour de la course :

La décision d'annulation est prise par le jury et entraîne :

- Le remboursement intégral de l'inscription si la décision est prise avant le départ de la première manche. Retarder au maximum la délivrance des forfaits « remontées mécaniques »
- Le remboursement à 50% dans les autres cas.

Les remboursements se feront uniquement par courrier la semaine suivante.

2.4.2 TRANSFERT

Après la décision par un club d'annuler une épreuve, un autre club peut la reprendre à la même date.

Il est du ressort du BTR de valider ce transfert.

Au vu des délais très courts (trois jours), il est demandé à chaque club qui inscrit des coureurs d'assister le nouvel organisateur en proposant des officiels de courses.

Lors de tout changement de dates, de lieu de type d'épreuve il est impératif de garder le codex de la course originale.

2.4.3 MODIFICATION CHANGEMENT DE DISCIPLINE

Les clubs organisateurs peuvent modifier la discipline technique ou changer l'ordre pour des raisons de Météo ou de préparation de piste. Le club devra prévenir, au plus tard 48 h avant le jour de la course :

2.5 INSCRIPTIONS COURSES

Les inscriptions doivent être faites sur WEB FFS du logiciel SkiFFS ou sur inscription.ffa.fr

Les inscriptions doivent être faites uniquement par les clubs, et doivent parvenir au club organisateur deux jours avant le déroulement de l'épreuve. Les inscriptions personnelles ne sont pas autorisées.

Le jour de la course aucune inscription ne sera prise.

Pour les courses régionales, les coureurs de l'équipe Comité doivent être inscrits par leur club.

Dans les cas de modifications tardives du calendrier FIS, les cadres techniques du Comité peuvent inscrire leurs athlètes directement auprès de l'organisation.

Les inscriptions sont toujours dues par le club d'appartenance du coureur.

2.6 DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont dus par le club d'appartenance des coureurs. Ils sont fixés à :

U8 à U16 14 €

Grand Prix : U16 à Masters 16€

Le total, droit d'inscription + forfait remontées mécaniques, est limité au maximum aux montants suivants

(U8) à (U16) 30 €

Grand Prix (U16) à Masters 32€

Pour toutes les catégories, les droits d'inscription sont dus pour les coureurs absents le jour de la course.

Aucune marge bénéficiaire ne doit être réalisée sur le prix des forfaits.

L'organisateur remettra à chaque club inscrit, un reçu précisant, les montants : de l'inscription, du forfait et le total.

2.7 PARTICIPATION FINANCIERE

Pour chaque épreuve régionale inscrite au calendrier fédéral chaque club devra reverser au CSD :

Epreuve U12 > U16 100 €

Epreuve U16 > Master 120 € (Gd Prix)

Si le nombre des coureurs présents est inférieur à 100 pour les U12 à U16, et 120 pour les U16 à Master, la participation est fixée à **1€ par coureur présent**.

Cette participation est entièrement destinée à la compétition et la gestion assurée par le CSD qui émettra les factures correspondantes.

Le Délégué a droit à un remboursement de ses frais de déplacement et de séjour d'un montant de 50 € par jour de course, et à la gratuité sur les remontées mécaniques.

2.8 DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE EPREUVE

Toutes les courses organisées dans le cadre du CSD, inscrites sur les calendriers fédéraux, (régionales, Nationales, FIS) sont concernées, à l'exception des épreuves de l'Ecureuil d'Or où ne figure que le logo du CSD et du club organisateur.

Les logos du CSD, de la Banque Populaire AURA (pour les épreuves trophées BPAURA) doivent donc figurer sur les documents suivants : affiches, plaquettes d'information, listes de départ (manche 1 et 2), résultats.

Les logos sont téléchargeables sur le site du CSD. skidauphine.com/le-comite/partenaires-et-mecenes

Une liste de départ de la 1^{ère} manche sera remise :

- A chaque responsable de club, en même temps que les dossards ;
- Au Délégué Technique et à l'arbitre ;
- Deux au juge au départ.

Les résultats officieux de la 1^{ère} manche seront affichés sur le tableau des résultats ainsi que la liste des disqualifiés, avec l'heure d'affichage.

Les listes de départ de la 2^e manche seront remises :

- Une au Délégué Technique et à l'arbitre
- Deux au juge au départ

2.9 RECOMPENSES

2.9.1 TROPHEES

A chaque épreuve, hormis les courses de promotion, seront récompensés, par catégorie et par sexe, les trois premiers (es) de chaque catégorie d'âge U8, U10, U14, U16, U18, U21-U30>Masters

Pour les GP les trois premiers (es) de chaque catégorie seront récompensés (es) s'ils figurent dans les vingt premiers (es) du classement toutes catégories.

Les trophées sont à la charge du club organisateur pour toutes les compétitions

Trophée Banque Populaire AURA (U14 > U16), MEDAILLES offertes par la Banque Populaire AURA.

2.9.2 LOTS

Les organisateurs et leurs partenaires sont invités à doter leur épreuve de lots, à leur convenance, afin de rendre plus attractive la cérémonie

2.9.3 PROTOCOLE

L'organisateur procède en premier à la remise des trophées du classement toutes catégories, et ensuite au classement par catégorie. Les récompensés (es) du classement toutes catégories recevront le trophée correspondant à leur catégorie, et reviendront ensuite avec ce trophée pour la remise par catégorie.

Tous les compétiteurs doivent être présents lors de la cérémonie de remise des prix : trophées, prix, lots ne seront pas remis aux absents : les lauréats (ou leurs accompagnateurs) absents du podium ne recevront pas leur trophée.

2.10 TRANSMISSION DES RESULTATS

A l'issue de la course, le club organisateur doit impérativement et obligatoirement faire parvenir les résultats : Pour toutes les épreuves à :

- Par le logiciel SkiFFS, export en format normalisé, sous la supervision du Délégué Technique.

Note : Art.601.4.9.3 Après la compétition Le DT Supervise la transmission électronique et le bordereau d'homologation, tout de suite après l'épreuve.

o Pour les épreuves Coupe d'Argent Trophée Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes U14 et U16

o Olivier OVIGUIAN: Olivier.OVIGUIAN@bpaura.banquepopulaire.fr

o Didier PICQ : didierpicq@orange.fr

o Pour les épreuves Coupe d'Argent U12

o Didier PICQ : didierpicq@orange.fr

o A l'ESF de la station qui transmettra au Syndicat des Moniteurs du Ski Français (SNMSF), si l'épreuve est homologuée pour le Ski Open Coq d'Or.

Il est conseillé de prévenir l'ESF en amont de la compétition du souhait d'homologuer l'épreuve pour les qualifications au Ski Open Coq d'Or.

Les envois au Dauphiné peuvent être accompagnés de commentaires, photos, pour une éventuelle parution dans le journal en page sportive.

3 REGLEMENTS SPECIFIQUES DES COMPETITIONS

3.1 CATEGORIES D'AGE FFSreg-alp5a

Voir le règlement de la FFS ffs.fr/règlements/catégories/ski-alpin

3.2 FARTAGE DES SKIS Interdiction d'utilisation du FLUOR

Interdiction de tout produit fluoré sur l'ensemble des compétitions inscrites au calendrier ou autorisées par la FFS, pour TOUTES les disciplines (sans aucune exception).

3.3 CLASSIFICATION DES EPREUVES

3.3.1 CLASSIFICATION

o U8 > U10

Niveau FFS_SP regroupement Micro C.

Entrent dans ce regroupement, toutes les épreuves « DISTRICT » pour les catégories U8 et U10.

Les regroupements de catégorie sont autorisés. Elles ne donnent pas lieu à attribution de point.

o U12>U16

o Niveau 1 : FFS_PO / FFS_U14 / FFS_U16. Regroupement Coupe Bronze

Entrent dans ce regroupement, toutes les épreuves « DISTRICT » pour les catégories U12>U16. Les regroupements de catégorie sont autorisés. Elles donnent lieu à attribution de points FFS

Dans les cas où une épreuve Coupe d'Argent reportée doublonne avec une Coupe de Bronze, la Coupe d'Argent est prioritaire.

o Niveau 2 : FFS_PO / ARG_U14 /ARG_U16. Regroupement Coupe Argent.

Une seule catégorie admise par épreuve.

Elles donnent lieu à attribution de points FFS, elles comptent pour les classements généraux régionaux.

Note : pour le niveau 2 : Seuls les coureurs licenciés au comité organisateur de ces « Coupes d'Argent » pourront y participer. Sur les Coupes d'Argent, le comité organisateur pourra toutefois accepter la participation d'un compétiteur licencié dans un autre comité.

La demande devra être formulée par le comité de ski du compétiteur concerné.

○ **U16>Master ou U 18>Master Grands Prix Régionaux**

Niveau FFS_U16 et FFS_U18 Regroupement FFS

Epreuves pour les compétiteurs des clubs des catégories U16 > Masters ou U18 > Masters.

Pour les épreuves accueillant les U16, **le classement scratch ne doit pas être envoyé à la FFS.**

Deux codex (F et M) pour la catégorie U16 et deux codex (F et M) pour la catégorie U18>Mas sont créés.

Elles donnent lieu à attribution de points FFS.

○ **Courses PROMOTION**

Se référer aux informations sur le site de la FFS. ffs.fr/règlements/catégories/courses-de-promotion

Epreuves accessibles à tous les licenciés FFS et aux détenteurs d'un ticket course

Tous les regroupements et formats de course sont possibles. Ces épreuves sont accessibles aux compétiteurs des catégories U8 > Masters.

Quel que soit le niveau ou le regroupement de toutes les courses, les clubs extérieurs au DISTRICT ou au CSD peuvent y participer sur invitation du club organisateur, du district ou du CSD.

3.4 DISPOSITIONS COMMUNES AUX CATEGORIES U8 > U16

.4.1 ORGANISATION

Le premier parcours chronométré en SG et en CR est considéré comme l'épreuve officielle, sauf avis contraire du jury de course.

Pour les SG, les clubs inscrits doivent proposer au moins une personne à disposition du club organisateur, pour assumer des tâches de contrôle ou sécurité. Ne pas oublier de le signaler en même temps que les inscriptions des coureurs.

.4.2 REGLEMENT CR Réunion du 2 Oct 2025

Mesures proposées et adoptées pour la saison 2025-2026

- Interdiction des combinaisons de course pour la catégorie U8 sur toutes les épreuves régionales à partir de la saison 2025-2026.
- Interdiction des combinaisons de course pour les catégories U8-U10 et U12 sur toutes les épreuves régionales à partir de la saison 2026-2027.
- Obligation d'avoir une seule paire de ski pour les jours de compétitions régionales pour les catégories U8-U10 et U12 à partir de la saison 2025-2026.

.4.1 ORDRE DE DEPART

Dans toutes les épreuves, tirage au sort à la mêlée dans chaque sexe.

Les filles partiront en premier dans ~~chaque~~ manche.

- Exception faîte de quelques Coupe d'Argent U14 et U16 où, sur décision du coordonnateur du Comité ou décision du responsable du circuit, les garçons partiront avant les filles dans chaque manche de manière à mettre celles-ci en situation afin de préparer au mieux les épreuves nationales (dossard plus élevé qu'en course régionale). Cela pourra également être le cas pour des raisons de sécurité (neige trop dure, ...)

Pour les secondes manches, inversion totale des dossards et tous les coureurs repartent, y compris les abandons et disqualifiés de la première manche.

- Possibilité sur certaines coupes d'argent au lieu de faire une inversion totale, on fait un bibo à 30 sur décision du coordonnateur du comité en amont (aspect sportif pour apprendre à se retrouver dans une situation de tête).

.4.2 MATERIEL

FFSreg-alp6a

Equipements se référer au site de la fédération : ffs.fr/règlements : Equipement

Pour les épreuves de SL utilisation de piquets : Ø 25 mm pour U8 > U12 et Ø 25 à 27 mm pour U14 > U16.

.4.3 CLASSEMENT GENERAL

Toutes les épreuves labellisées « Coupe d'Argent comptent pour le classement.

Le classement se fera sur la base des points place « Coupe du monde ». Pour les 30 premiers concurrents.

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	100	11	24	21	10
2	80	12	22	22	9
3	60	13	20	23	8
4	50	14	18	24	7
5	45	15	16	25	6
6	40	16	15	26	5
7	36	17	14	27	4
8	32	18	13	28	3
9	29	19	12	29	2
10	26	20	11	30	1

Les points « PLACES » des concurrents constituent le barème des points.

Sont retenus par épreuve : le résultat de la meilleure manche et le résultat de l'épreuve.

.4.4 SKI OPEN COQ D'OR

FFSreg-alp2g

Se référer aux informations sur le site de la FFS : ffs.fr/règlements : Coq d'Or

Selection : Meilleurs du Clst BPA 4 première année et 4 2^e année en U12 et U14 : 15 mars

.4.5 TROPHEE BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

(Catégories U14 > U16) La Banque Populaire des Alpes est le partenaire officiel du CSD Le cahier des charges

implique le respect par les clubs organisateurs des conditions suivantes :

- Utiliser les dossards BP AURA pour les concurrents, le dossard rouge de leader, et les trois dossards Podium pour la remise des prix ;
- Disposer une banderole BP AURA derrière le podium pour la remise des récompenses ;
- Prévoir deux forfaits « remontées mécaniques » pour les représentants de la Banque, si possible sur tout ledomaine skiable ;
- Rappeler le soutien de la banque pendant la course et lors des remerciements avant la remise des prix
- Inclure dans le nom de l'épreuve l'appellation, TROPHEE BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES.
Rappel : Ne pas oublier les logos de la banque, du CSD.

.4.6 MANCHE SPRINT

- *Ne s'applique que sur les catégories U14 & U16.*

Sur toutes les courses Trophées BP AURA, à l'issue des deux manches, une troisième manche sera organisée, si les conditions le permettent : même tracé que la seconde manche : en aucun cas cette manche ne sera retracée.

Cette troisième manche est une épreuve FFS SP, non homologable : elle est appelée « manche sprint ».

Il est obligatoire d'attribuer un Codex différent de la course officielle.

Seront sélectionnés 15 filles, et 25 garçons.

Le logiciel SkiFFS détermine les qualifiés et établit les listes de départ

En pratique les critères à appliquer sont :

Manche sprint Dames : Manche 1 : 5 ; Manche 2 : 5 ; Total des deux : 5

Manche sprint Hommes : Manche 1 : 10 ; Manche 2 : 10 ; Total des deux : 5

.4.7 FINALES

Ces finales sont ouvertes à tous les coureurs du CSD. Les qualifications pour le tableau final se feront selon le classement général du trophée Banque Populaire AURA.

Seront qualifiées trente-deux filles et trente-deux garçons.

.4.8 RECOMPENSES

La remise des prix sera organisée par la Commission Alpine, avec le parrainage de La Banque Populaire AURA et autres partenaires

Pour chaque épreuve des Coupes d'Argent, les trophées sont offerts par la Banque Populaire AURA

Les clubs organisateurs sont chaleureusement incités à compléter les dotations officielles, selon leurs possibilités.

A l'issue des finales, seront récompensés,

- Les podiums du parallèle ;
- Les meilleurs classés Filles et Garçons du classement général régional ;
- **Les meilleurs classés Filles et Garçons du classement manches sprint si possible**

3.5 CATEGORIES U8 > U10

Il n'y a pas d'épreuve donnant lieu à un classement régional pour ces deux catégories.

Elles sont classées :

- Niveau : FFS_SP (FFS sans point)
- Regroupement : Micro-C (Micro-Coupe)

Dans les épreuves district, ces épreuves peuvent, quelquefois, être associées aux U12. Néanmoins l'écart de plus d'une catégorie n'est pas conseillé sur un même tracé : U8 >U10 ; U10 > U12.

Quelques rassemblements régionaux classés en Micro-Coupe, et les épreuves Promo sont ouverts à tous les coureurs licenciés :

Les tracés doivent favoriser l'adaptabilité, les variations de rythme tout en conservant de la fluidité et du glissement.

L'utilisation de ski de GS est recommandée.

3.6 CATEGORIE U12

Responsable Coupe d'Argent : Didier PICQ : didierpicq@orange.fr

3.6.1 NIVEAU

Les épreuves sont classées :

- FFS-PO
- Regroupement : Coupe Bronze pour les épreuves District
- Regroupement : Coupe Argent pour les épreuves CSD.

3.6.2 CLASSEMENT GENERAL REGIONAL

Toutes les épreuves labellisées Coupe d'Argent, comptent pour ce classement.

Barème et calcul se référer au paragraphe 3.4.4

Les épreuves retenues :

- Les meilleurs résultats des GS : Ex ½ - 2/3 – 3/4...
- Les meilleurs résultats des SL : idem
- Le meilleur résultat de SG

3.7 CATEGORIE U14

Responsable Coupe d'Argent : Didier PICQ : didierpicq@orange.fr

3.7.1 NIVEAU

Les épreuves sont classées :

- FFS_U14 pour les épreuves districts (Coupe de Bronze) Regroupement : Coupe B
- ARG_U14 pour les épreuves CSD (Coupe d'Argent). Regroupement : Coupe A

3.7.2 CLASSEMENT GENERAL REGIONAL TROPHEE BANQUE POPULAIRE AURA

Sur les résultats des épreuves labellisées Coupe d'Argent, Trophée Banque Populaire AURA seront prises en compte,

- Les meilleurs résultats des GS : Ex ½ - 2/3 – 3/4...
- Les meilleurs résultats des SL : idem GS
- Les meilleurs résultats des SG : idem GS et SL

Barème et calcul se référer au paragraphe 3.4.4

3.7.3 BEN'J (Championnat de France U14) FFSreg-alp2a_U14

Se référer aux informations sur le site de la FFS. ffs.fr/règlements

Les athlètes seront sélectionnés lors d'une réunion avant les épreuves du BEN'J, réunion où seront présents le Président de la commission alpine, le responsable du circuit, l'entraîneur du CSD et les entraîneurs de club concernés.

Le classement régional BPA est le critère de sélection et les quotas ne seront pas obligatoirement remplis.

L'organisation est assurée par les cadres techniques du CSD, pour le transport, l'hébergement, et l'encadrement.

Ils seront assistés par les clubs ayant des coureurs sélectionnés, avec la mise à disposition de minibus, matériels, entraîneurs. Ils en sont remerciés par avance.

L'équipement des compétiteurs doit être en parfait état, prêt à l'emploi.

3.7.4 EPREUVES INTERNATIONALES

Se référer aux informations sur le site de la FFS. ffs.fr/règlements FFSreg-alp2a-1_U14

3.8 CATEGORIE U16

Responsable coupe d'Argent : Didier PICQ : didierpicq@orange.fr

3.8.1 NIVEAU

Les épreuves sont classées :

- Niveau : FFS_U16 ou ARG_U16
- Regroupement : Coupe B pour les épreuves Districts
- Regroupement : Coupe A pour les épreuves CSD.

3.8.2 CLASSEMENT GENERAL REGIONAL BANQUE POPULAIRE AURA

Sur les résultats des épreuves labellisées Coupe d'Argent, seront prises en compte

- Les meilleurs résultats des GS : Ex ½ - 2/3 – 3/4...
- Les meilleurs résultats des SL : idem GS
- Les meilleurs résultats des SG : idem GS et SL

Barème et calcul se référer au paragraphe 3.4.4

3.8.3 COURSES NATIONALES FFSreg-alp2b-1_U16

Se référer aux informations sur le site de la FFS. ffs.fr/règlements

Les athlètes seront sélectionnés lors d'une réunion avant les épreuves du EO, réunion où seront présents le Président de la commission alpine, le responsable du circuit, l'entraîneur du CSD et les entraîneurs de club concernés. **Les Comités ont la possibilité d'inscrire des U14 sur leur quota de base U16**

L'organisation des déplacements est assurée par les cadres techniques du CSD, pour le transport,

l'hébergement, et l'encadrement.

Ils seront assistés par les clubs ayant des coureurs sélectionnés, avec la mise à disposition de minibus, matériels, entraîneurs. Ils en sont remerciés par avance.

L'équipement des compétiteurs doit être en parfait état, prêt à l'emploi.

3.8.4 EPREUVES INTERNATIONALES FFSreg-alp2b_U16

Se référer aux informations sur le site de la FFS. ffs.fr/règlements

3.9 CATEGORIE U16/U18 > MASTERS

Toutes les épreuves organisées sont des Grands Prix Régionaux.

3.9.1 PARTICIPATION DES U16

Les U16 peuvent être inscrits à tous les GP à condition :

Qu'aucune épreuve Coupe A du CSD de la catégorie U16 ne soit programmée ce week-end-là.

Qu'aucune épreuve district de la catégorie U16 ne soit programmée, ce week-end là, dans le District où se déroule le GP. Cette condition concerne uniquement les U16 de ce district.

3.9.2 LIMITATION DU NOMBRE DE CONCURRENTS

Pour des raisons d'équité sportive et de sécurité, le nombre maximal de concurrents (H+D) admissible sur un même tracé est limité à 180

Au-delà, le recours à un deuxième tracé est obligatoire.

Les jours précédant la course, le club organisateur, pour des raisons justifiées (insuffisance de neige...) peut aussi : exclure les U16

3.9.3 ORDRE DE DEPART FFSreg-alp1b_Règles de Participation

On applique les règles du RIS : ffs.fr/règlements selon la dernière liste des points FFS en vigueur.

Liste de départ de la première manche :

- Un premier groupe rassemblant les quinze concurrents ayant la meilleure note FFS, tirés au sort pour l'ordre de départ ;
- Un deuxième groupe, rassemblant les concurrents classés partent dans l'ordre croissant de leur note FFS ;
- Un troisième groupe, rassemblant les concurrents n'ayant pas de point FFS tirés au sort.

Liste de départ deuxième manche :

- Tous les coureurs recourent : les abandons et disqualifiés de la première manche pourront, s'ils le souhaitent- participer à la deuxième manche.
- Les trente meilleurs classés de la première manche partent dans l'ordre inverse des temps ;
- Les autres compétiteurs classés de la première manche partent ensuite dans l'ordre des temps de la première manche.
- Les abandons et disqualifiés de la première manche partiront après le dernier classé, dans l'ordre inversé de leur dossard, chez les dames, chez les hommes. Ils ne figureront pas dans le classement

général.

Dans le cas d'un deuxième parcours accordé à l'un des concurrents normalement qualifié, ce départ aura lieu avant le premier des coureurs ABD ou DSQ.

Le passage du chef des juges de porte, dans le cadre de sa mission de fin de manche, aura valeur de fin de course.

L'organisateur s'engage alors à maintenir en place les dispositifs de sécurité et de secours habituels.

3.9.4 ORDRE DE DEPART PARTICULIER

Le jury de compétition prendra toutes dispositions permettant de favoriser le départ des concurrents handisport et sport adapté, licenciés FFS, participant à nos compétitions. Ces concurrents devront toutefois se signaler au moment de leur inscription.

Ils s'élanceront après les ouvreurs et avant le premier concurrent dont ils seront séparés par un intervalle de temps majoré.

Cette mesure s'applique pour les deux manches

3.10 ESPRIT RACING FFSreg-alp2q

Se référer au site de la Fédération : ffs.fr/règlements

Ce circuit est ouvert aux athlètes dès la catégorie U21.

Pour plus amples informations, contacter Didier PICQ : didierpicq@orange.fr

Trois événements dans le Dauphiné cette année : Prapoutel (GUC), Chamrousse et Collet d'Allevard organisé par le SC LaRochette (SA).

3.11 COUPE DE LA FEDERATION FFSreg-alp2n__Cpe de la Fédé

Se référer au site de la Fédération : ffs.fr/règlements

C'est une épreuve de niveau national, organisée sur deux jours par la FFS.

Elle aura lieu les 11 Avril et 12 Avril 2026, à l'Alpe d'Huez.

Samedi : SLALOM en 2 Manches

Dimanche : SL KO SYSTEM pour les 32 qualifiés par catégories - Et un SL en une manche pour les non qualifiés

- ⇒ CONDITIONS POUR PRETENDRE A UNE PRE-SELECTION PAR SON COMITE DE SKI :
- ⇒ Etre titulaire d'une Licence Carte Neige Compétiteur en cours de validité
- ⇒ Ne pas faire partie d'un Collectif National (sans considération de la discipline).
- ⇒ U14 : **Ne pas être qualifié pour les Championnats de France BEN'J de la saison en cours.**
Etre crédité d'une valeur de points FFS ≥ 100*
- ⇒ U16 : **Ne pas avoir participé aux épreuves de la deuxième étape des Ecureuils d'Or**
Etre crédité d'une valeur de points FFS ≥ 70*
- ⇒ U18/U21/U30 : Ne pas être qualifié pour les Championnats de France Elite de Ski Alpin
(Y compris Masters) **Ne pas être crédité de moins de 95 points FIS***
dans une des disciplines techniques ≥ 95*. (GS ou SL)
Etre crédité d'une valeur de points FFS ≥ 70

*La liste des participants tiendra compte des listes de points FFS N° 626 du 19/03/26 et FIS N° 2026 du 26/03/26.

3.11.2 INSCRIPTIONS

Les clubs devront inscrire les athlètes intéressés pour participer à cette épreuve par le biais du WEB FFS,

La course : **Pré-Inscriptions Comité du Dauphiné 15e Coupe de la Fédération** sera mise sur le WEB FFS fin janvier. Les Pré-inscriptions seront ouvertes jusqu'au **Mardi 24 Mars 2026**

À la suite des épreuves de sélections, **nous irons dans la liste de cette course afin de retenir les personnes qui seront sélectionnées.** Tout licencié n'ayant pas rempli cette obligation sera sorti des listes de sélection.

Catégories concernées : U14, U16, et U18 à U30-Masters (une seule catégorie).

La FFS a alloué au CSD un quota de :

- Catégories U14 et U16, **11 Dames et 11 Hommes.**
- Catégories U18 à U30-Masters , **9 Dames et 9 Hommes**

3.11.3 SELECTIONS

Les épreuves labellisées « Qualif CFFS seront le support des épreuves de sélection »

- U16 : les épreuves retenues : GS et SL des Coupes d'Argent
- U14 : les épreuves retenues : GS et SL des Coupes d'Argent
- U18>U30-Masters : Les GP avec le label Qualif Cpe de la Fédération: GS et SL.

Pour toutes les catégories, la base de calcul sera le barème régional se référer au paragraphe 3.4.4

Les courses U16 des Grands Prix permettront la sélection pour la Coupe de la Fédération. Coefficient 0.5

Seront retenus les deux meilleurs résultats (classement de l'épreuve) en SL et en GS.

Les épreuves retenues vont du **04/01/26 aux 22/03/26**. Listes des qualifiés : **Mercredi 25/03/2026**

La participation des athlètes qualifiés(es), devra être confirmée par leur club, avant **Vendredi 27/03/2026**, auprès de Didier PICQ : didierpicq@orange.fr.

- Mise en ligne de la liste des inscrits : **Jeudi 2 Avril 2026**
- Réattribution des places disponibles aux Comités : **Vendredi 3 Avril 2026**

3.12 RAPPEL REGLEMENT POUR TOUTES LES CATEGORIES

Modification du RIS 2024

Arrêt complet lors des courses de Ski

Stop and GO

614.2.3 Interdiction de continuer après l'arrêt d'un compétiteur

Modification 2026

1) COLLANT CUT RESISTANT : Voir FFSreg-alp6a : Equipements FIS et FFS

2) RE-Run : RIS - Règle 623

623.1.1 Les concurrents gênés pendant la course doivent s'arrêter immédiatement après l'incident et le signaler au juge de porte le plus proche

623.2.3 Obstruction de la trajectoire de course par un poteau cassé ou détaché par le concurrent (Niveau 1, 2, 3, 4).

Mesures proposées et adoptées pour la saison 2025-2026

- Interdiction des combinaisons de course pour la **catégorie U8** sur toutes les épreuves régionales à partir de **la saison 2025-2026**.
- Interdiction des combinaisons de course pour les **catégories U8-U10 et U12** sur toutes les épreuves régionales à partir de **la saison 2026-2027**.
- Obligation d'avoir **une seule paire de ski** pour les jours de compétitions régionales pour les catégories U8-U10 et U12 à partir de **la saison 2025-2026**.

3.13 EPREUVES INTERNATIONALES FFSreg-alp2c_FIS

Se référer au site de la Fédération : ffs.fr/règlements

Responsable du circuit FIS Dames. Clément GUENARD

Responsable du circuit FIS Hommes. Arnaud DELCANT

3.13.1 LICENCES

Pour participer à une épreuve FIS, tout coureur doit être titulaire :

- D'une licence carte neige compétition de la FFS.
- Et d'une licence FIS.

3.13.2 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES FIS

Les athlètes de l'équipe du Comité SD sont inscrits par le responsable du circuit.

Pour les places laissées vacantes, dans la limite des quotas du Comité Dauphiné, les demandes d'inscription sont à adresser au responsable du circuit FIS Dames ou Hommes, au plus tard soixante-douze heures avant la clôture des inscriptions, avec Nom et Prénom, matricule et point FIS.

3.13.3 DEPLACEMENTS

Ils sont organisés par les cadres techniques, pour les athlètes de l'équipe Comité.

Pour les autres sélectionnés, les clubs pourvoiront au transport et à l'hébergement de leurs coureurs.

3.13.4 FIS CITADINES/ENL/NJR FFSreg-alp2c_Circuit FIS 2026

- Pour les Dames, l'inscription reste libre dans la limite du règlement FIS.

Les inscriptions du comité seront faites exclusivement par le référent FIS saison en cours.

Inscription sont à adresser au Coordonnateur FIS Citadine.

Pierre GUILLOT-PATRIQUE pierreguillot_patrique@hotmail.com Qui établit une liste de force